

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS D'INFIRMIER DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE d'AIX - MARSEILLE

Session 2026

I / CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS :

1°) Inscription et arrêté d'ouverture

Les candidats s'inscrivent sur l'application Cyclades.

L'arrêté d'ouverture détermine les académies dans lesquelles les concours sont ouverts.

2°) Dossier à constituer par les candidats

Les candidats établissent, lors de leur inscription, un dossier de candidature qui doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres et diplômes ;
- un curriculum vitæ détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Ce dossier de candidature dûment constitué devra être téléversé dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscription Cyclades **fin mars/début avril – voir EDUSCOL-** (la date de téléversement faisant foi).

L'absence de transmission de ce dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date (la date de téléversement faisant foi) ne sera prise en compte.

3°) Calendrier des inscriptions et épreuves du concours d'infirmier de l'éducation nationale

Le téléversement du dossier de candidature doit être effectué **au plus tard fin mars/début avril (voir EDUSCOL)**

Les dates des épreuves sont du ressort des recteurs d'académie.

Les rectorats et vices-rectorats d'académie.

4°) Conditions d'inscription aux concours de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale/ Conditions d'inscription au concours unique

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'effectue par voie **de concours sur titres comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission**. Il est organisé par les **recteurs d'académie et les vice-recteurs**.

- Conditions générales

En ce qui concerne les conditions d'accès à la fonction publique : voir la rubrique "Quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ?" sur le site service-public.fr

- Conditions particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

Pour en savoir plus, consultez les articles correspondants sur le site Légifrance :

- [Article L.4311-3 du code de la santé publique](#)
- [Article L.4311-4 du code de la santé publique](#)
- [Article L.4311-5 du code de la santé publique](#)

5°) Épreuves des concours de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale

La description des épreuves du concours d'infirmier de l'éducation nationale est consultable sur Légifrance :

[Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur](#)

6°) Textes de référence

- [Dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État - Décret n° 2012-762 du 9 mai 2012](#)
- [Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Arrêté du 23 octobre 2012](#)

II / DONNÉES STATISTIQUES DE LA SESSION 2026

Dates des épreuves écrites : 10 avril 2026

Dates des corrections : 28 au 30 avril 2026

Dates des épreuves orales : 18 et 19 mai 2026

Nombre de postes offerts : 17

Nombre d'inscrits : 200 (hommes 12 – femmes 188)

Nombre de dossiers reçus : 175

Admissibilité :

Nombre de présents : 115 soit 57.5% des inscrits

Moyenne épreuve écrite : 11.19/20

Note la plus haute 18.50/20

Note la plus basse : 5/20

Nombre de candidats admissibles : 53 (hommes 3 – femmes 50)

Seuil admissibilité : 12/20

Correction écrite dématérialisée

5 membres de jury/correcteurs

Admission :

Nombre de commission : 3

Nombre de jury par commission : 3

Moyenne épreuve orale : 14.67/20
Nombre d'admis sur liste principale : 17 (hommes 2 – femmes 15)
Seuil liste principale : 16,56/20

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 6 (femmes 6)
Seuil liste complémentaire : 15.66/20

III / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Sujet 2026

L'épreuve écrite 2026 comportait quatre questions complémentaires, représentatives des missions quotidiennes de l'infirmier de l'Éducation Nationale :

1. Prise en charge d'un élève 8 ans présentant une maladie infectieuse en milieu scolaire, la scarlatine. Conduite à tenir dans l'école, informations et communications.
2. Gestion d'une urgence en collège, lors d'une séance EPS, conduite à tenir globale.
3. Le dépistage obligatoire de la 12^{ème} année, texte réglementaire.
4. PAI, définition et rôle de l'infirmier.

Ces questions mobilisaient à la fois les compétences cliniques, éducatives et partenariales, essentielles à l'exercice infirmier en milieu scolaire.

Appréciation du jury

Le jury a observé que le niveau global des copies de la session 2026 était inférieur à celui des années précédentes, avec une baisse notable des connaissances fondamentales.

Points valorisés

Les copies les plus abouties ont mis en évidence :

- Une expression claire, professionnelle et synthétique, respectant les exigences de forme (présentation soignée, orthographe et syntaxe maîtrisées) ;
- Une argumentation construite, hiérarchisée et contextualisée, témoignant d'une réflexion personnelle ;
- Une bonne connaissance des textes de référence et des politiques publiques de santé ;
- La capacité à illustrer les propos par des situations concrètes, en lien avec la pratique professionnelle et les missions du service de santé scolaire.

Points à améliorer

Un grand nombre de copies ont présenté :

- Un manque de connaissance clinique et de textes réglementaires sur les PAI, dépistage de la 12^{ème} année et les maladies infectieuses.
- Un manque d'articulation entre les connaissances réglementaires et leur application concrète, modalité de communication et traçabilité.

Recommandations du jury

Le jury insiste sur l'importance d'un écrit clair, structuré et rigoureux, témoignant d'une posture professionnelle, éthique et réfléchie.

Il encourage les candidats à :

- Soigner la forme : orthographe, syntaxe, lisibilité, présentation et relecture attentive ;
- Structurer leur réflexion selon une démarche clinique infirmière (recueil - analyse - action - évaluation) ;
- Gérer leur temps de façon plus optimale
- Mobiliser les missions fondamentales de l'infirmier de l'Éducation nationale :
 - accueil, écoute et accompagnement des élèves ;
 - consultations et suivis individuels ;
 - dépistages réglementaires des 12 ans ;
 - organisation des soins et gestion des urgences ;
 - participation à l'application des mesures de prévention individuelle et collective dans le cadre des maladies transmissibles en milieu scolaire ;
 - mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé ;
- S'appuyer sur les principaux textes de référence, notamment :
 - la circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - la circulaire du 10 février 2021, modalités d'élaboration et de mise en œuvre du PAI ;
 - la stratégie nationale de santé et les priorités académiques de santé ;

Conclusion

Un écrit réussi traduit à la fois :

- la maîtrise du métier infirmier,
- la compréhension du contexte éducatif et institutionnel,
- et une réflexion éthique, citoyenne et professionnelle en adéquation avec les valeurs du service de santé scolaire.

IV / ÉPREUVE D'ADMISSION

Appréciation du jury

Le jury valorise particulièrement :

- Une présentation claire, structurée et synthétique du parcours, mettant en évidence les compétences acquises et les motivations réelles pour le poste ;
- Une expression fluide, professionnelle et maîtrisée, reflétant une bonne gestion du stress et une posture adaptée ;
- Une réflexion approfondie sur les missions de l'infirmier de l'Éducation nationale, articulant les dimensions soignante, éducative, préventive et partenariale ;
- La capacité à identifier, valoriser et transférer les compétences acquises dans d'autres contextes (hospitalier, médico-social, santé publique, collectivités) vers les missions spécifiques du milieu scolaire ;
- Une bonne connaissance de l'institution, incluant le rôle du ministre de l'Éducation nationale, du recteur d'académie, des services déconcentrés (rectorat, DSDEN) et des instances d'un EPLE (équipe de suivi de la scolarisation, GPDS, CESCE, CHS, commission des menus, etc.) ;
- Une ouverture sur les enjeux contemporains de santé à l'école : santé mentale, vaccination, prévention du harcèlement, égalité filles-garçons, inclusion, climat scolaire, etc. ;
- Une curiosité institutionnelle et professionnelle, témoignant d'un réel intérêt pour la santé scolaire et son environnement

Points à améliorer

Certaines prestations ont révélé :

- Une méconnaissance sur la prise en charge des situations relevant de la protection de l'enfance ;

Recommandations du jury

Le jury recommande aux candidats de préparer avec soin leur présentation en adoptant une démarche structurée et analytique :

1. Présentation du parcours professionnel : formation, expériences, compétences et responsabilités exercées.
2. Identification des compétences transférables : en quoi les expériences acquises hors Éducation nationale (santé, médico-social, hospitalier, prévention, etc.) peuvent enrichir la mission d'infirmier scolaire.
3. Motivations pour intégrer l'Éducation nationale : appuyées sur des valeurs, des expériences concrètes et une compréhension claire des missions.
4. Connaissance de l'institution et projection dans le métier, à travers la compréhension des structures, des comités et du fonctionnement de l'école.

Il est également conseillé aux candidats de se renseigner en amont sur :

- l'organisation du ministère et de ses services académiques ;
- le rôle du recteur et des responsables académiques ;
- les instances et dispositifs de santé scolaire dans lesquels l'infirmier est amené à intervenir.

Conclusion

Une préparation sérieuse et documentée traduit une motivation authentique, une volonté d'intégration dans la communauté éducative et une capacité à se projeter dans les missions spécifiques du service. Le jury rappelle que l'entretien ne vise pas uniquement à évaluer les connaissances, mais également la posture professionnelle, la qualité de réflexion, la communication et la capacité du candidat à intégrer le corps Infenes avec discernement, engagement et professionnalisme.

Pour conclure, cette année nous avons eu une épreuve écrite d'admissibilité particulièrement technique, avec des résultats globalement peu satisfaisants de la part des candidats. En revanche, à l'oral, la majorité s'est montrée bien préparée. Le jury a accordé une attention particulière à la connaissance du système éducatif et particulièrement sur la protection de l'enfance, valorisée dans l'évaluation, ainsi qu'à la maîtrise du rôle de l'infirmier scolaire à travers des mises en situation pratiques, et à la connaissance des acteurs du parcours médico-social en établissement.

Lionel NEGRE, Président du Jury

Karine ROUVIERE et Sophie MATHIEU, membres du jury